

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 34  
**Présents :** 30  
**Votants :** 32

N° ordre : DE-24-65

N° ordre dans la séance :  
DE-19112024-07

Date de la convocation :  
13/11/2024

Date de la publication :

**SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés :** Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Danielle RAVIER (procuration à Hélène ROSSI), Frédéric DI PAOLO, Dominique SCALMANA

**Secrétaire de séance :** Mickaël MOUTOT

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD POUR L'ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE PEDESTRE « CIRCUIT DES CASCADES DE LA MAGNINE »**

Monsieur Marc GUILLAND, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la Commune de Culoz-Béon a porté le projet de création de l'itinéraire de randonnée pédestre nommé « Circuit des cascades de la Magnine » d'une longueur de 4 km, avec le soutien de la Communauté de communes Bugey-Sud et de son office de tourisme.

Afin d'assurer la pérennité de cet itinéraire de randonnée pédestre, il convient de définir les modalités d'entretien de celui-ci et de conventionner avec la Communauté de communes selon les modalités suivantes :

- La Commune de Culoz-Béon s'engage à assurer l'entretien de cet itinéraire : élagage, débroussaillage, vérification et entretien des panneaux, balisage, pose de signalétique complémentaire éventuelle (signalétique d'interprétation par exemple). La nature des travaux sera définie chaque année en partenariat avec la Communauté de communes. Les opérations d'entretien seront effectuées à titre gracieux par la Commune de Culoz-Béon (passage une à deux fois par an, en fonction des tronçons d'itinéraires et des conditions météorologiques).

- La Communauté de communes Bugey-Sud fera inscrire l'itinéraire sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et mettra en place les conventions de passage nécessaires pour permettre la pratique de la randonnée sur cet itinéraire.

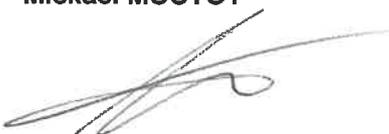
- La convention sera signée pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve les termes de la convention avec la Communauté de communes Bugey Sud pour l'entretien de l'itinéraire pédestre "Circuit des Cascades de la Magnine".**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance  
Mickaël MOUTOT



Le Maire  
Franck ANDRE MASSE



Accusé de réception en préfecture  
001-200099406-20241119-DE-19112024-07-DE  
Date de réception préfecture : 22/11/2024